

# Professeur Ressource TSA

Extrait de la *circulaire de rentrée  
2019 pour une Ecole inclusive* :

« En France, l'article L. 111.1 du Code de l'éducation précise que le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants et qu'il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. »

**Virginie SEMON**  
Professeure Ressource TSA  
*Inspection Dijon ASH*  
3 avenue Alain Savary  
21000 DIJON

Tel : 03.45.21.52.23

Courriel : [personne.ressource.tsa@ac-dijon.fr](mailto:personne.ressource.tsa@ac-dijon.fr)

Lundi  
Mardi  
Vendredi  
Mercredi matin

Ce poste s'inscrit dans la *Stratégie nationale  
pour l'autisme au sein des troubles du  
neuro-développement 2018-2022.*

Il vise à garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes présentant des Troubles du Spectre Autistique.



## Qui est-ce ?

C'est un enseignant spécialisé qui a des connaissances approfondies dans le domaine des Troubles du Spectre de l'Autisme.

Il est rattaché à la circonscription ASH 21 et intervient sous la responsabilité de l'IEN ASH.

## Pour qui ?

- Pour tout membre des équipes pédagogiques de Côte d'Or du premier ou du second degré,
- concerné par la scolarisation d'élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme,
- en appui des équipes pédagogiques et des équipes de circonscription,
- en partenariat avec les différents intervenants (médico-sociaux, libéraux...)

## Quelles sont ses principales missions ?



- Conseil et accompagnement des personnels qui en font la demande :
  - évaluation des besoins après observation en classe et/ou entretien
  - accompagnement pour la mise en place des aides et des adaptations pédagogiques



- Elaboration et mise à disposition de ressources pour les adaptations scolaires.



- Interventions dans le cadre de la formation. Information et sensibilisation sur les TSA.

## Comment solliciter le Professeur Ressource TSA ?

## Protocole de saisine

### **Enseignant en demande d'accompagnement pédagogique pour l'accueil d'un élève TSA :**

#### **ETAPE 1**

- Evoquer la situation en équipe.
- Informer le directeur d'école, le chef d'établissement.

#### **ETAPE 2**

- Informer son IEN de circonscription ou son chef d'établissement d'un besoin d'accompagnement,
- Et mettre en copie l'enseignant référent qui suit l'élève (pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré).

#### **ETAPE 3 : les réponses possibles**

- Accompagnement conduit par l'équipe de circonscription ou par les formateurs académiques
- Pour le 1<sup>er</sup> degré, co-accompagnement conduit par la circonscription et le professeur ressource TSA (ASH).
- Pour le 2<sup>nd</sup> degré, accompagnement conduit par le professeur ressource TSA (sous la responsabilité de l'IEN)